

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE

### DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2024\_026

**DOMAINE :** Convention de location

**OBJET :** Convention de location de la salle de spectacle du Centre Culturel la Barbacane entre l'Association Corps Accords de Jazz et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane pour la manifestation « gala de danse »

**Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 2,

**Vu** la demande faite par l'**Association Corps Accords de Jazz** sise en Mairie Place du 8 mai – 78650 Beynes - représentée par Valentin LE CARS en sa qualité de Président, pour une mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel La Barbacane de Beynes,

### DÉCIDE

#### Article premier

**DE PASSER** une convention de location avec l'**Association Corps Accords de Jazz** représentée par Valentin LE CARS en sa qualité de président, qui a pour objet la mise à disposition de la salle de spectacle, les loges et le bar du Centre Culturel la Barbacane, du lundi 10 juin au dimanche 16 juin 2024 suivant les conditions établies dans la convention.

#### Article 2

**DIT que** cette location a pour objet de permettre la manifestation « Gala de danse » qui aura lieu les vendredi 14 juin à 20h30, samedi 15 juin à 20h30 et dimanche 16 juin 2024 à 15h.

#### Article 3

**DIT que** pour la présente location, l'**Association Corps Accords de Jazz** est redevable de la somme de 970€ HT + TVA 20% soit **1 164 € TTC (mille cent soixante-quatre euros TTC)**.

#### Article 4

La directrice de la Barbacane est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation lui sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par téléransmission en  
préfecture et publication sur le site le  
28 mars 2024*

Beynes, le 26 mars 2024

Le Président  
Yves REVEL